



Toulon le 19 décembre 2017

## COMPTE RENDU CGT du Comité Technique du 18 décembre 2017

Tous ensemble

L'ensemble des élus du personnel ayant voté contre les ratios pour l'avancement de grade pour l'année 2018, le dossier a été à nouveau soumis au Comité technique ce jour conformément aux textes.

A la demande de la CGT, l'administration a apporté différents éléments financiers chiffrés sur l'incidence de la suppression des grades d'adjoint administratif ou technique de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe (regroupés en un seul grade) en catégorie C.

Cette réforme des grilles indiciaires (due à la mise en œuvre du PPCR) a conduit la collectivité à décider de la suppression du ration à 100 % pour cette catégorie d'agents qui avait été obtenu par les élus CGT .

Il n'en demeure pas moins que mécaniquement le nombre d'agents promouvables diminue fortement pour l'année 2018.

Cette situation permet de dégager des marges de manœuvre afin de permettre l'ouverture d'un ratio à 100 % pour le passage d'adjoint administratif ou technique à adjoint (administratif ou technique) principal 2<sup>ème</sup> classe, tout en faisant une réelle économie financière pour la collectivité sur l'enveloppe consacrée à la promotion des agents de catégorie C.

**En d'autres termes, même en appliquant un ratio à 100 %, la collectivité ferait des économies !**

Les élus CGT ont rappelé à l'administration la réelle situation financière des agents de catégorie C au sein de la collectivité, ainsi que l'incidence très modeste sur la rémunération d'un changement de grade catégorie C (environ 12€ net/mois), alors que le point d'indice de la Fonction Publique n'a pratiquement pas évolué depuis 2010.

Le Président du CT s'est engagé à porter auprès du Président de la collectivité les arguments des élus CGT.

Aucune modification n'étant apporté au dossier, les élus CGT ont à nouveau voté Contre les propositions de l'administration.

**VOTE : CGT: Contre**

CFDT- FO-UNSA : Contre

Les élus CGT ont également alerté le Président du CT sur l'absence de dialogue social au sein de la collectivité et la nouvelle dégradation des moyens alloués aux agents pour remplir leurs missions ( déplacements, fournitures de bureau complètement absentes dans certains services, remise en cause des horaires ou organisations de travail).

Les élus CGT ont insisté sur la nécessité d'une prise en compte du contexte particulier d'exercice des missions et de la réorganisation en cours de manière à ne pas surexposer les personnels dans l'exercice de leurs missions dans un contexte déjà fortement dégradé.

Les élus CGT en Comité Technique